

<b>ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES ANDROUET DUCERCEAU</b>
10, rue Jeanne d'Arc, 45000 Orléans
Directeur : Monsieur DUSSART François
Tél : 02 38 81 05 06
ec-jacques-andruet-ducerceau-orleans@ac-orleans-tours.fr
Elu : Madame RICARD Brigitte
Quartier :

## Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 02/06/ 2014

Présents :

Elue : Mme Brigitte Ricard

DDEN : M. Patrick Julien

Parents élus : Mmes Vicky Gougis et Camille Dehes, MM. Pierre Hermance et Boris Rousseau

Enseignants : Mmes Karine Amato, Béatrice Chevassut, Valérie Lecomte, Maryline Portut Castel, Catherine Sançois et MM. François Dussart et Jean Luc Flageul

Référent périscolaire : excusée

### 1) Périscolaire

#### Bilan

Les ateliers se sont arrêtés fin mai. Il y avait 8 ateliers sur l'école (pour rappel : ludothèque, lire et faire lire, cirque, théâtre, couture, activités manuelles, sport).

#### Fête des ateliers éducatifs

La fête des ateliers a eu lieu le mardi 27 mai. Le spectacle de cirque a connu un grand succès. Pour la représentation théâtrale, il est à noter qu'une nouvelle fois, elle n'a pu se dérouler dans l'auditorium de l'ancien collège.

La demande sera renouvelée pour l'année prochaine.

### 2) Rentrée scolaire 2014

#### Réforme des rythmes scolaires

Cette réforme sera mise en place à la rentrée de septembre 2014. Le choix porté par la municipalité est le suivant.

#### Les horaires de classe :

\*les lundis, mardis, jeudis, vendredis : de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45

\* les mercredis : de 08h30 à 11h30

Le temps périscolaire et méridien non obligatoire :

- \* 07h30 à 08h30 (accueil périscolaire)
- \* 11h30 à 13h30 (temps méridien)
- \* 15h45 à 16h45 (Temps Activités Périscolaires)
- \* 16h45 à 18h (accueil périscolaire ou Aide au Travail Personnel)

Le temps scolaire est obligatoire. Le temps méridien et périscolaire est facultatif. Les enfants peuvent donc quitter l'école à 11h30 le matin et dès 15h45 l'après-midi.

Les vendredis, les TAP ne seront pas mis en place. Une aide au travail personnel sera organisée jusqu'à 17h15 puis une garderie jusqu'à 18h.

Les mercredis, une garderie sera organisée de 11h30 jusqu'à 12h30.

Les enfants inscrits en centre de loisirs les mercredis seront pris en charge à la fin des cours. Déjeuner et acheminement vers les centres de loisirs seront gérés par les structures municipales.

Les contenus des TAP ne sont pas encore définis précisément. Ils seront encadrés par des enseignants volontaires, des animateurs périscolaires ainsi que des animateurs membres d'associations.

Les TAP sont gratuits pour tous les orléanais. Les garderies et aide au travail personnel sont gratuits selon le quotient familial (A à G).

Le conseil d'école renouvelle sa demande pour d'autres horaires :

- \*les lundis, mardis, jeudis, vendredis : de 08h15 à 11h30 et de 13h30 à 15h30
- \* les mercredis : de 08h15 à 11h15

Cette organisation permet un décalage d'horaires avec la Maternelle du Châtelet ainsi qu'un temps de gestion (15min) avant la mise en place des TAP. Une réponse est attendue pour l'option choisie courant juin.

Un imprimé d'informations et de renseignements sera adressé aux familles avant les grandes vacances. Il permettra d'estimer les besoins. Cet imprimé ne sera pas une feuille d'inscription.

Cette réforme remet en cause l'occupation des locaux scolaires. Le conseil d'école réaffirme sa désapprobation quant à l'utilisation des salles de classes pour les activités d'animations des TAP. Les professeurs ont besoin de disposer de leur classe après les cours. Corrections, rangement, affichages, organisation sont des temps qui s'inscrivent après la classe. Par ailleurs, les classes sont des lieux institutionnels dédiés aux apprentissages. La confusion des genres, des lieux, des personnes, des règles est dommageable à l'école des apprentissages. L'école ne doit en aucun cas s'apparenter à un centre éducatif voire d'animation. Elle doit rester un lieu de référence dédié à l'Education (Nationale).

Aussi, il existe une alternative sur l'école puisque des salles de classe de l'ancien collège sont utilisables. Elles sont en parfait état et jouxtent l'école. L'une d'entre elles est déjà utilisée par le Conservatoire. D'autres locaux sont utilisés également à d'autres fins (complément d'informations au paragraphe : Demande d'utilisation des locaux de l'ancien Collège de ce compte rendu).

### Effectifs

L'école compte actuellement 142 élèves.

A la rentrée de septembre 2014 et en l'état actuel des inscriptions, les effectifs devraient augmenter légèrement.

### Organisation pédagogique

A la rentrée prochaine, la répartition suivante est envisagée :

- 1 CP Mme Valérie Lecomte à ½ temps et un second ½ temps à pourvoir
- 1 CP/CE1 Mme Béatrice Chevassut
- 1 CE1 Mme Karine Amato
- 1 CE2 M. François Dussart à ¾ temps et ¼ temps de décharge de Direction à pourvoir
- 1 CM1 Mme Catherine Sançois
- 1 CM2 M. Jean Luc Flageul

Cette organisation n'est pas arrêtée et pourra être revue à la rentrée en fonction des inscriptions.

## **3) Vie scolaire**

### Bilan des projets de classes

L'ensemble des projets de classes se sont réalisés ou se terminent. Les 2 classes découvertes demandées ont pu être financées par la Mairie. Il est à noter qu'une classe n'avait pas fait de projet pour faciliter le départ de deux classes sur 6 jours. La demande pour l'an prochain portera pour 3 classes. Il faut espérer que ces trois projets puissent être acceptés pour un financement municipal.

Les projets danses se concluront le 19 juin à salle Eiffel. L'ensemble des classes ayant participé à ces projets danses (4 écoles concernées) se retrouveront pour un moment d'échange et de partage.

### Liaison CP/GS Maternelle et CM2/Collège

Le lundi 12 mai, les GS ont passé la journée à l'école Ducerceau. Les ateliers lecture, sport, jeux de société proposés étaient encadrés par les élèves du CM1. Les GS ont également profité de cette journée pour déjeuner au restaurant scolaire et découvrir le self.

Le 27 mai ont eu lieu les Olympiades des Sciences (cycle 2) à l'école du Châtelet. D'autres écoles y participaient.

Les Olympiades des Sciences (cycles 3) se sont déroulées à la salle Eiffel.

Ces Olympiades ont permis des échanges avec d'autres écoles mais aussi avec le collège Jeanne d'Arc. Le thème retenu était « mon environnement et le développement durable ». Ces journées scientifiques ont permis d'échanger et d'expérimenter entre toutes les classes concernées.

Des Professeurs de musique sont également venus à l'école pour présenter la classe SHAM du collège.

Plusieurs interventions étaient programmées. Différents instruments musicaux ont ainsi été présentés. Le Collège Jeanne d'Arc a également accueilli pendant 1h, sur le temps des cours, nos élèves de CM2. A l'issue de cette intégration dans différentes classes, une visite du collège a clôturé la visite.

#### Kermesse d'école

La kermesse d'école aura lieu le vendredi 27 juin 2014 à 18h15. Le principe d'organisation reste le même que celui de l'an passé. Une cellule de pilotage devra être prévue pour en assurer une bonne organisation. Comme l'an passé, une représentation des Chorales de l'école ouvrira les festivités.

#### **4) Coopérative scolaire**

Les comptes sont consultables par les membres du conseil d'école. Le nouvel avoir au 02 juin 2014 est de 856 €.

#### **5) Travaux d'aménagements et divers**

##### Sécurisation de la traversée de la rue Jeanne d'Arc

La matérialisation du passage protégé n'est toujours pas faite. La matérialisation en zébra de l'ensemble des passages protégés de la rue Jeanne d'Arc devrait être faite pour la rentrée scolaire de septembre.

##### Demande d'équipements

La demande en équipements reste toujours la même. Elle touche principalement l'équipement de l'école dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

- \* la mise en réseau de 5 classes
- \* la dotation d'un vidéo projecteur par classe avec ordinateur portable (soit l'équipement pour 5 classes)
- \* ou des équipements en TBI ou technologie équivalente pour les 6 classes.

La ville affirme sa volonté d'investir de manière significative dans le numérique en direction des écoles. Une étude est engagée par la ville afin d'améliorer les équipements informatiques des écoles.

##### Point d'eau dans la cour

Une demande est faite pour l'installation d'un point d'eau dans la cour. Deux robinets seraient nécessaires.

##### Demande d'utilisation des locaux de l'ancien Collège

L'école rappelle toujours sa demande d'extension sur les locaux de l'ancien collège Anatole Bailly (salles et auditorium) qui va faire l'objet d'une restructuration ainsi que l'utilisation du parking. Certaines salles sont déjà utilisées (conservatoire / logistique élections / autre). Il est à noter que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires induit un besoin de locaux. Le conseil d'école désapprouve l'utilisation des salles de classes pour la mise en place des TAP. Les anciennes salles de classes du collège, situées en rez de chaussée, répondent aux besoins de nouveaux locaux. Elles jouxtent l'école et ont des accès direct avec la cour de récréation. Ces salles sont en nombre et dans un parfait état. Comme il a déjà été dit, certaines sont déjà utilisées. Il y a beaucoup d'incompréhension face au refus de la municipalité de les utiliser.

Déplacement TRAM (tarification)

La politique des transports en commun à l'usage des écoles mériterait une réflexion. Une tarification incitative des services TAO devrait être mise en place.

La transition énergétique, la volonté de dessiner la ville durable fondée sur la qualité de vie, la proximité et l'efficacité énergétique devraient promouvoir les transports publics urbains propres d'Orléans et de son agglomération.

Cette question n'a semble-t-il jamais été étudiée en Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre de sa compétence en déplacements urbains. Elle sera évoquée pour informations.

La séance a été levée à 20h.

Le Directeur, François Dussart